



CAPSULES PHARMACOTHÉRAPEUTIQUES

LISTE DE MÉDICAMENTS DU RÉGIME GÉNÉRAL - OCTOBRE 1998

Ajouts

Amerge^{md} (G.W.) naratriptan (chlorhydrate de) Co. 1 mg et 2.5 mg

Le naratriptan, tout comme le sumatriptan (Imitrex^{md}) du même fabricant, est un antagoniste des récepteurs 5-HT₁ utilisé pour le traitement de la migraine. L'efficacité du sumatriptan et du naratriptan est assez comparable. Le naratriptan a un début d'action plus lent mais à 24 heures, plus de patients demeurent soulagés et ne requièrent pas, en général, de doses additionnelles. Seule la forme orale de naratriptan est disponible, comparative-ment au sumatriptan que l'on retrouve sous forme parentérale, orale et topique (vaporisateur nasal). Le coût de traitement par le naratriptan est légèrement inférieur à celui du sumatriptan soit 12.95 \$ pour une dose orale de 2 mg de naratriptan et 14.27 \$ pour une dose orale de 100 mg de sumatriptan.

Avapro^{md} (B.-M.S.) irbesartan Co. 75 mg, 150 mg et 300 mg

L'irbesartan est un bloqueur des récepteurs de l'angiotensine II, comme le losartan (Cozaar^{md}, M.S.D) et la valsartan (Diovan^{md}, Novartis) et est indiqué pour le traitement de l'hypertension artérielle. Des études ont montré l'efficacité et l'innocuité de l'irbesartan en le comparant à l'aténolol, à l'énalapril, au losartan et au placebo. Le coût de traitement par l'irbesartan est identique, peu importe la dose (75, 150 ou 300 mg) et se compare à celui des deux autres antagonistes des récepteurs de l'angiotensine II.

Flomax^{md} (Bo. Ing.) tamsulosine (hydrochlorure de) Caps. 0.4 mg

La tamsulosine est un antagoniste sélectif des récepteurs adrénérgiques α_{1A} de la prostate utilisé pour le traitement de l'hypertrophie bénigne de la prostate (HBP). L'efficacité et l'innocuité de ce médicament sont comparables à celles des autres antagonistes des récepteurs adrénérgiques utilisés aux mêmes fins soit la doxazosine et la térazosine. Contrairement à ces derniers, sa plus grande spécificité pour les récepteurs α_{1A} fait qu'il n'agit pas sur la tension artérielle ; cependant les données comparatives sont limitées quant aux avantages que pourrait avoir ce médicament de causer moins d'hypotension orthostatique et de syncope que les autres antagonistes des récepteurs adrénérgiques. Les coûts de traitement (à dose moyenne) sont comparables pour tous les antagonistes des récepteurs adrénérgiques et aussi pour l'inhibiteur de la 5 α -réductase, le finastéride (Proscar^{md}, M.S.D.), aussi utilisé pour le traitement de l'HBP.

Coûts de traitement - Hypertrophie bénigne de la prostate		
Médicament	Posologie quotidienne	Coût mensuel*
Doxazosine - Cardura ^{md}	4-8 mg	32.70-58.50 \$
Tamsulosine -Flomax ^{md}	0.4 mg- 0.8 mg	35.50-64.00 \$
Térazosine -Hytrin ^{md} et autre	5-10 mg	28.50-49.00 \$
Finastéride -Proscar ^{md}	5 mg	56.90 \$

* Coût selon la Liste de médicaments du régime général, octobre 1998, incluant les honoraires du pharmacien

Préparations ophtalmiques pour le traitement de la kératoconjonctivite sèche

Afin d'offrir un plus grand éventail de produits ophtalmiques pour le traitement de la kératoconjonctivite sèche ou d'autres conditions sévères accompagnées d'une diminution marquée de la production de larmes, les produits suivants ont été inscrits dans la section des médicaments d'exception :

carbomère 940/sorbitol
Tear-Gel^{md} (C-Vision) Gel Oph. 10 g
Lacrinorm^{md} (Chauvin) Gel Oph. 10 g

carboxyméthylcellulose 0.5%
Cellufresh^{md} (Allergan) Sol. Oph. sans agent de conservation 30 x 0.4 mL
Cellufresh MD^{md} (Allergan) Sol. Oph. avec agent de conservation dégradable
15 mL

hydroxypropylméthylcellulose/sodium (perborate de)
GenTeal^{md} (C-Vision) avec agent de conservation dégradable 15 mL

paraffine/huile minérale 55 %-42.5 %
Lacrilube^{md} (Allergan) Pom. Oph. sans agent de conservation 3.5 g et 7 g

polyéthylène glycol 400/dextran 70 0.2%-0.1%
Aqasite^{md} (C-Vision) Sol. Oph. sans agent de conservation 24 x 0.6 mL

polyvinylique (alcool) 1.4 %
Refresh^{md} (Allergan) Sol. Oph. sans agent de conservation 30 x 0.4 mL

polyvinylique (alcool)/povidone 1.4%-0.6%
Tears Plus^{md} (Allergan) Sol. Oph. 15 mL. 30 mL

vaseline blanche/huile minérale 85 %-15 %
Hypotears^{md} (C-Vision) Pom. Oph. sans agent de conservation 3.5 g

Préparations parentérales

Afin de compléter la liste des anti-infectieux utilisés dans le cadre de l'antibiothérapie à domicile, les produits suivants ont été ajoutés sur la Liste de médicaments du régime général :

Ampicilline^{md} (Schein) ampicilline sodique Pd Inj. 250 mg, 500 mg, 1 g et 2 g

Ampicilline Sodique^{md} (Bioniche) ampicilline sodique Pd Inj. 250 mg
Cefizox^{md} (SBP) ceftizoxime sodique Pd Inj. 1 g et 2 g
Céporacin^{md} (Bioniche) céphalotine sodique Pd Inj. 1 g
Crystapen^{md} (Bioniche) pénicilline g sodique Pd Inj. 1m, 5 m et 10 mµ
Retrovir^{md} (G.W.) zidovudine Sol. Inj. 10 mg/mL 20 mL

Afin de compléter la gamme des produits injectables offerts pour les soins palliatifs, les produits suivants ont été inscrits sur la Liste de médicaments du régime général :

Dimenhydrinate^{md} (Bioniche) dimenhydrinate Sol. Inj. 50 mg/mL
Dimenhydrinate^{md} (Astra) dimenhydrinate Sol. Inj. I.M. 50 mg/mL
Dimenhydrinate^{md} (Sabex) dimenhydrinate Sol. Inj. I.M. 50 mg/mL
Dimenhydrinate^{md} (Sabex) dimenhydrinate Sol. Inj. I.V. 10 mg/mL
Dimenhydrinate^{md} (Astra) dimenhydrinate Sol. Inj. I.V. 10 mg/mL
Gravol^{md} (C.-Horner) dimenhydrinate Sol. Inj. I.V. 10 mg/mL
Gravol^{md} (C.-Horner) dimenhydrinate Sol. Inj. I.M. 50 mg/mL
Métoclopramide injection^{md} (Sabex) métoclopramide (chlorhydrate de) Sol. Inj. 5 mg/mL
Morphine LP Epidurale^{md} (Sabex) morphine (sulfate de) Sol. Inj. 0.5 mg/mL
Morphine LP Epidurale^{md} (Sabex) morphine (sulfate de) Sol. Inj. 1 mg/mL

Médicaments d'exception

Transferts dans la section régulière

Minocycline (chlorhydrate de) Alti-Minocycline^{md} (Altimed) Apo-Minocycline^{md} (Apotex) Gen-Minocycline^{md} (Genpharm)
Minocycline-50^{md} (Pro-Doc) Minocycline-100^{md} (Pro-Doc)
Minocin^{md} (W.A.C.) Caps. 50 mg et 100 mg

Les membres du Conseil ont recommandé le transfert des formes orales de minocycline dans la section régulière de la Liste de médicaments du régime général. Depuis juillet 1993, date à laquelle la minocycline a été inscrite dans la section des médicaments d'exception, de nombreux antibioti-

ques topiques ou autres médicaments ont été commercialisés pour le traitement de l'acné, reléguant le traitement antibiotique systémique à une étape plus tardive de traitement et diminuant sa fréquence. Ces nouveaux médicaments sont inscrits dans la section régulière et présentent des coûts de traitement comparables au traitement antibiotique systémique. Notons cependant que la trétinoïne est inscrite dans la section des médicaments d'exception afin d'éviter son remboursement lors d'utilisation à des fins cosmétiques. Enfin, la minocycline peut aussi être de choix dans le traitement d'infections à *Mycobacterium marinum*, *Nocardia asteroides*, *Burkholderia cepacia*, *Leuconostoc* et *Propionibacterium acnes* résistant aux autres tétracyclines.

Ajouts

Anti-infectieux injectables

Afin de compléter la liste des antibiotiques utilisés dans le cadre de l'antibiothérapie à domicile, les produits suivants ont été ajoutés dans la section des médicaments d'exception de la Liste de médicaments du régime général et pourront être requis de façon urgente (★) :

- ★Cipro-I.V.^{md} (Bayer) ciprofloxacine Sol. Perf. I.V. 10 mg/mL
pour le traitement des infections lorsque la ciprofloxacine orale ne peut être utilisée.
- ★Levaquin^{md} (J.O.I.) levofloxacine Sol. Perf. I.V. 5 mg/mL
pour le traitement des infections lorsque la lévofloxacine orale ne peut être utilisée.
- ★Merrem^{md} (Zeneca) meropenem Pd. Inj. 500 mg, 1 g
pour le traitement des infections lors de résistance in vitro aux autres bêta-lactames dont l'imipénem.

Avonex^{md} (Biogen) interféron bêta-1a Pd. Inj. 30 µg

Ce médicament est le deuxième interféron bêta-1a, le premier étant le Rebif^{md} de Serono, et le quatrième médicament commercialisé pour le

traitement de la sclérose en plaques (SEP) rémittente cyclique, les autres étant le Betaseron^{md} et le Copaxone^{md}. Ce médicament est administré par la voie intra-musculaire comparativement à la voie sous-cutanée pour le Rebif^{md} et produirait moins de toxicité locale. Des études ont montré une efficacité modeste comme pour les trois autres médicaments pour la SEP et son coût d'acquisition est lui aussi élevé. Les données soumises permettent de conclure que le rapport coût-bénéfice des quatre médicaments disponibles pour traiter la SEP est relativement similaire. L'indication reconnue pour le paiement est la même pour tous ces médicaments.

Wellbutrin SR^{md} (G.W.) bupropion (chlorhydrate de) Co.
LA 100 mg et 150 mg

Le bupropion est indiqué pour le traitement de la dépression. Lors de dépression modérée à sévère, le bupropion est aussi efficace que la sertaline mais présente un profil d'effets indésirables plus faible, surtout en termes de dysfonctions sexuelles. Ce médicament peut présenter un ajout intéressant pour le traitement de la dépression en fonction de son profil d'effets indésirables différent et le coût de traitement se compare à celui des autres antidépresseurs déjà inscrits. Cependant, comme ce médicament peut être utilisé pour faciliter la cessation du tabagisme et que les études relatives à cette indication n'ont pas encore été soumises au Conseil, le bupropion est inscrit dans la liste des médicaments d'exception afin de restreindre son utilisation aux cas de dépression seulement.

Retrait

Polysorbate 80/Vitamine A

À la demande du fabricant, ce médicament (Tears Encore^{md}) n'est plus inscrit sur la Liste de médicaments du régime général. D'autres larmes artificielles peuvent être utilisées pour le traitement de la kératoconjonctivite sèche et sont inscrites sur la Liste du régime général.

Modifications des indications reconnues pour fins de paiement

Clindamycine (phosphate de) Cr. Vag.

La crème vaginale de clindamycine, plus coûteuse que le gel vaginal de métronidazole, peut être remboursée lorsque le métronidazole intravaginal est inefficace, contre-indiqué ou mal toléré.

Formules nutritives polymériques avec résidus, polymériques restreintes en résidus et monomériques

Les formules nutritives peuvent être remboursées dans les cas d'alimentation orale partielle chez des enfants lors de retard staturo-pondéral, de malabsorption ou de malnutrition secondaires à une condition médicale et où ces formules nutritives sont indiquées.

Lactulose Sir.

Le lactulose est maintenant remboursé pour la prévention de l'encéphalopathie hépatique.

Pentoxifylline

Le traitement par la pentoxifylline peut maintenant être remboursé en traitement de maintien lors d'ulcères cutanés chez des personnes présentant de l'insuffisance veineuse.

Trétinoïne Cr. Top., Gel Top. et Sol. Top

La trétinoïne est maintenant remboursée lors de maladies de la peau autres que l'acné et qui nécessitent un traitement kératolytique.

Avis de refus pour des raisons thérapeutiques

Aricept^{md} (Pfizer) donépézil Co. 5 mg et 10 mg

Après réévaluation du dossier, le Conseil est d'avis que l'impact clinique de l'utilisation d'Aricept^{md} est fort limité, même si le médicament a amené chez certains patients atteints de la maladie d'Alzheimer, à un stade léger à modéré, une stabilisation ou une amélioration clinique symptomatique varia-

ble. Les bénéfices, qui sont basés sur l'extrapolation de données intermédiaires plutôt que sur une observation réelle, ne seraient par ailleurs tangibles qu'avec une prise continue du médicament pendant cinq ans. À titre indicatif, ces bénéfices seraient un retard de l'institutionnalisation qui pourrait être de l'ordre de deux mois. Enfin, les données concernant les bénéfices du traitement pour les aidants ne nous permettent pas de conclure actuellement à un impact significatif du traitement.

Avis de refus portant sur la justesse du prix

Raxar^{md} grepafloxacin (chlorhydrate de) Co. 200 mg

La grepafloxacin est une quinolone possédant un spectre antimicrobien similaire à la lévofloxacin. Le coût de traitement d'une pneumonie par la grepafloxacin est plus élevé que ceux de la lévofloxacin et de la ciprofloxacin.

Coût de traitement -

Pneumonie acquise dans la communauté chez l'adulte (non sévère)

Médicament	Posologie quotidienne	Coût du traitement* 10 jours
céphalosporines :		
cefaclor - Ceclor ^{md} et autres	500 mg tid	52.09 \$ (générique)
cefixime - Suprax ^{md}	400 mg id	37.94 \$
cefprozil - Cefzil ^{md}	500 mg bid	67.00 \$
cefuroxime axetil - Ceftin ^{md}	500 mg bid	64.34 \$
macrolides :		
azithromycine -Zithromax ^{md}	500 mg (jour 1), 250mg (jours 2-5)	35.67 \$ (5 jours)
clarithromycine -Biaxin ^{md}	500 mg bid	63.16 \$
érythromycine Erythromycine ^{md} et autres .	500 mg qid	10.62 \$ (générique)
pénicillines :		
amoxicilline		
- Amoxil ^{md} et autres	500 mg tid	13.03 \$ (générique)
amoxicilline/ acide clavulanique -Clavulin ^{md}		
	500 mg/125 mg tid	48.57 \$
quinolones :		
ciprofloxacine - Cipro ^{md}	500 mg bid	57.11 \$
grepafloxacine - Raxar ^{md}	600 mg id	63.40 \$
lévofloxacine - Levaquin ^{md}	500 mg id	57.10 \$
ofloxacine - Floxin ^{md}	400 mg bid	53.64 \$
autres :		
doxycycline		
- Vibramycin ^{md} et autres	100 mg bid	18.72 \$
TMP/SMX		
-Bactrim DS ^{md} et autres	800 mg/160 mg bid	9.44 \$ (générique)

* Coût selon la Liste de médicaments du régime général, octobre 1998, incluant les honoraires du pharmacien

« Capsules pharmacothérapeutiques » est un bulletin d'information du Conseil consultatif de pharmacologie destiné à tous les médecins et pharmaciens du Québec. La reproduction totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, des publications du Conseil consultatif de pharmacologie est interdite, à moins d'avoir au préalable obtenu la permission écrite du Conseil. De même, l'utilisation du nom du Conseil ou toute autre allusion au guide ou bulletin du Conseil consultatif de pharmacologie à des fins publicitaires sont formellement interdites sous peine de poursuites.

Le texte des « Capsules pharmacothérapeutiques » est disponible sur le site internet du Conseil consultatif de pharmacologie, dans la rubrique « Publications », à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/ccp

Pour toute information supplémentaire :
Conseil consultatif de pharmacologie
1126, chemin St-Louis, 6^e étage,
Sillery (Québec)
G1S 1E5

Tél. : (418) 643-3140